



APPR – FRCA  
**Règlement du Jeu Produits Pays Réunion**  
**« Jeu Produits Pays Réunion ».**

**Art.1**

La FRCA (Fédération Régionale des Coopératives Agricoles), dont le siège social est situé : 8 bis, route de la Z.I. N° 1, 97 410 Saint – Pierre, syndicat professionnel agréé au titre de la révision par Décret du Ministère de l'Agriculture, dont le Siret est : 320 662 323 000 15, organise pour le compte de l'Association Produits Pays Réunion dont elle a reçu mandat du 1<sup>er</sup> juin au 30 Septembre 2009 un jeu gratuit et sans obligation d'achat par tirage au sort, intitulé « Jeu Produits Pays Réunion ».

**Art.2**

Ce jeu est valable du 1<sup>er</sup> juin au 30 Septembre 2009 et s'adresse à toutes les personnes, résidant sur le territoire de l'île de la Réunion, à l'exception des personnes ayant un lien de parenté avec le personnel des sociétés organisatrices, des personnes ayant un lien de parenté avec les employés des points de vente partenaires.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

**Art.3**

Le Jeu sera annoncé par le biais :

- Du site internet : [www.produitspaysreunion.re](http://www.produitspaysreunion.re)

Pour participer, il suffit :

- de collecter le logo Produits Pays Réunion (en forme de cœur) présent sur les produits participants à l'opération.
- de préciser ses nom, prénom, adresse, téléphone et d'envoyer l'ensemble à L'Association Produits Pays Réunion c/o FRCA (Fédération Régionale des Coopératives Agricoles), Jeu Produits Pays Réunion : 8 bis, route de la Z.I. N° 1, 97 410 Saint – Pierre.

Les 10 participants qui auront collecté le plus grand nombre de logos, auront gagné.

Une seule participation par foyer est autorisée.

Le participant peut également envoyer uniquement un bulletin libre précisant ses nom, prénom, adresse, téléphone et d'envoyer l'ensemble à L'APPR c/o FRCA (Fédération Régionale des Coopératives Agricoles), Jeu Produits Pays Réunion : 8 bis, route de la Z.I. N° 1, 97 410 Saint – Pierre

**Art.4**

Le jeu « Produits Pays Réunion » est doté comme suit :

10 Paniers gourmands d'une valeur approximative de 80 € contenant du Poulet Noir de Cimendef, une Terrinette de pâté de campagne, 2 barquettes filets de poulet doré, du jambon, du saucisson, des sarcives, des mini boudins, des steaks hachés de bœuf, des merguez de bœuf, un ananas, des bananes, des tomates, des concombres, un filet d'ombrine, une plaquette 20 œufs, une bouteille Caresse créole, un pot miel Baies Roses 500 g de Coopémiel, un sirop ananas Liquoristerie Rivière.

Les paniers seront attribués sous réserve de la disponibilité des produits et peuvent être au cas échéant remplacés par d'autres Produits Pays Réunion d'une valeur identique.

**Art.5**

Le tirage au sort du Lundi 5 octobre 2009 désignera les gagnants des paniers gourmands parmi l'ensemble des bulletins collectés jusqu'au 30 Septembre 2009.

**Art.6**

Le lot attribué ne pourra être échangé contre un autre lot d'une même valeur ou contre sa valeur en numéraire.

Le lot sera attribué à l'APPR c/o FRCA à une date convenue avec le gagnant.

**Art.7**

Le gagnant sera prévenu par voie postale ou téléphonique.

**Art.8**

La FRCA se réserve le droit de modifier, prolonger ou annuler la présente offre sans que sa responsabilité soit engagée et notamment en cas de force majeure.

Le gagnant autorise par avance la FRCA à utiliser leurs noms et image à des fins publicitaires sans que cette utilisation puisse faire l'objet d'une quelconque rémunération.

**Art.9**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement est disponible et téléchargeable gratuitement sur le site : [www.produitspaysreunion.re](http://www.produitspaysreunion.re)

Ce règlement peut être obtenu gratuitement sur demande écrite adressée à :

APPR (Association Produits Pays Réunion) c/o FRCA (Fédération Régionale des Coopératives Agricoles), Jeu Produits Pays Réunion : 8 bis, route de la Z.I. N° 1, 97 410 Saint – Pierre, en téléphonant au 0692 88 06 31 ou en téléchargement gratuit sur le site : [www.produitspaysreunion.re](http://www.produitspaysreunion.re).